EPL STELLAE
VILLE DE LA TRINITÉ
06340

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 13 juin 2025

OBJET : DELIBERATION N°2 - Ouverture des crédits d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

PRÉSENT(E)S :

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Didier Razafindralambo

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Marie-Pierre Parini

STELLAE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2025 ***N°2***

Rapporteur : Monsieur Ladislas POLSKI – Président

Direction : Finances

Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

VU la délibération du 24 juin 2025 de vote du budget primitif 2025,

Considérant que les crédits à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites aux décisions modificatives

Considérant la nécessité de mandater les factures d'investissement dès le service fait,

Considérant les crédits à ouvrir dès janvier 2026 à hauteur de 25% des crédits votés en 2025 :

INVESTISSEMENT		**Montant**
D I 20	Immobilisations incorporelles	55 000,00
D I 21	Immobilisations corporelles	60 000,00
	Dépenses	**115 000,00**

Soit une ouverture de crédit de 115 000€ x 25% = 28 750€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Autorise** les engagements, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

Ladislas POLSKI,

Président de l'Etablissement Public Local Stellae

Vote : **Pour : 4** **Contre : 0** **Abstention : 1**